



Pension alimentaire, activité sportive enfant, nom d'usage

Par **BREUZET**, le **08/10/2008** à **13:15**

Mon ex-mari m'avait autorisé à conserver son nom, cela fait 3 ans que nous sommes divorcés, il ne veut plus que je porte son nom, faut-il repasser devant le juge, si oui faut-il un avocat, qui le paye?

Mon ex-mari me verse une pension alimentaire de 203 euros, est-ce que cela comprend sa participation financières aux activités sportives de son fils? Si non, me doit-il la moitié ou une partie des inscriptions?

Par **domi**, le **08/10/2008** à **17:23**

bonjour , la PA sert pour l'éducation et l'entretien de l'enfant , votre mari n'a donc pas à vous verser la moitié des inscriptions !Domi